

Motivation de la demande

La commune d'Auxonne est localisée entre les agglomérations de Dijon et Dole, dans lesquelles les équipements commerciaux se sont considérablement développés au cours des dernières années, alors que ceux d'Auxonne n'ont que peu évolué.

Cette situation, insatisfaisante pour les consommateurs en termes de concurrence, de choix et de confort d'achat, a pour conséquence de générer une importante évasion commerciale. Cela pénalise tant les commerces auxonnais que les consommateurs. Ceux-ci sont contraints de s'éloigner de leur bassin de vie pour acquérir des produits qui y sont introuvables, et profiter de prix bas et de services. Il convient donc aujourd'hui de réagir afin que la population ait désormais accès à un pôle commercial de proximité, qui soit structuré et qui présente une offre conforme aux habitudes actuelles de consommation.

Le Schéma de Développement Commercial de la Côte d'Or, approuvé le 2 juillet 2004, fixe l'objectif suivant (p. 29) : « Le développement d'équipements commerciaux doit particulièrement être encouragé dans le Val de Saône afin de créer des emplois dans cette zone fortement touchée par les mutations économiques ».

La création d'un nouveau pôle commercial permettra ainsi de développer localement une offre commerciale qui soit suffisamment attractive pour satisfaire les consommateurs. De plus, en renforçant la concurrence, le nouveau pôle commercial conduira les exploitants des grandes surfaces existantes à rénover leur point de vente, développer les services et réduire les prix. L'intérêt de cette opération pour les consommateurs est donc indéniable.

Outre le fait que le projet contribuera au développement de l'activité économique et de l'emploi dans le bassin de vie auxonnais, il participera aussi de manière positive à l'aménagement de ce territoire. En effet, il permettra de développer des équipements commerciaux de proximité dans un secteur géographique sous-équipé, qui bénéficie d'une solide progression démographique (+ 8,36 % entre 1999 et 2008 à Auxonne) et qui rayonne sur un vaste territoire rural. De plus, il est à noter que le projet est d'autant plus justifié de par la présence d'un important site militaire à Auxonne. La commune accueille en effet le 511^{ème} Régiment du Train qui compte plus de 1.000 militaires et leur famille, et qui doivent être à même d'accéder à une offre commerciale de proximité satisfaisante au même titre que les habitants.

Enfin, ce projet prendra place sur un site dédié à la Zone d'Activités du Charmoy pour y développer le commerce et l'hôtellerie/restauration, en complément de la ZA des Granges Hautes qui n'offre plus de foncier disponible. Initié par l'ancienne municipalité, il a été repris par l'équipe municipale actuelle, s'inscrivant dans la continuité malgré l'alternance lors des dernières élections et faisant ainsi preuve d'un large consensus.

Il répondra à une très forte attente des consommateurs : outre une pétition en faveur du projet qui a recueilli 1.252 signatures, il ressort en effet de la consultation locale des électeurs, organisée à Auxonne le 27 juin 2010, que près de 80 % des citoyens y sont favorables, en ayant répondu OUI à la question suivante : « *Etes-vous favorables OUI ou NON au projet d'implantation d'une zone commerciale sur le site de Charmoy ?* ».